



SOLVAY

asking more from chemistry®

our energy your success



Assemblée Générale 2019
Documentation



**Pour être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire du mardi 14 mai 2019,
cet avis de participation devra être en la possession de SOLVAY SA
au plus tard le mercredi 8 mai 2019**

AVIS DE PARTICIPATION

Je soussigné(e)

Propriétaire du nombre d'actions mentionnées ci-dessus, avise ladite société de mon intention d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 14 mai 2019 à 10 h 30, au Square Brussels Meeting Center, Mont des Arts 1000 Bruxelles avec toutes les actions inscrites à mon nom à la date d'enregistrement, le mardi 30 avril 2019 à minuit.

Fait à _____, le _____ 2019.

Signature(s)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Mardi 14 mai 2019 à 10h30
Square Brussels Meeting Center, Mont des Arts, 1000 Bruxelles

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion de l'exercice 2018 y compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, Rapport du Commissaire.
2. Approbation du rapport de rémunération.
Il est proposé d'approuver le rapport de rémunération figurant au chapitre 6 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.
3. Comptes consolidés de l'exercice 2018 – Rapport du Commissaire sur les comptes consolidés.
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2018 - Affectation du bénéfice et fixation du dividende.
Il est proposé d'approuver les comptes annuels ainsi que l'affectation du bénéfice de l'exercice et de fixer le montant du dividende brut par action entièrement libérée à 3,75 EUR. Après déduction de l'acompte de 1,44 EUR brut par action versé le 17 janvier 2019, le solde de dividende s'élèvera donc à 2,31 EUR brut payable à partir du 23 mai 2019.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire pour les opérations de l'exercice 2018.
Il est proposé de donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire en fonction durant l'exercice 2018 pour les opérations de cet exercice.
6. Conseil d'Administration : Renouvellement de mandats - Nominations
 - a) Les mandats de M. Charles Casimir-Lambert et Mme Marjan Oudeman arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée.
 - b) Il est proposé de réélire successivement M. Charles Casimir-Lambert et Mme Marjan Oudeman comme Administrateurs pour une période de quatre ans. Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2023.
 - c) Il est proposé de confirmer la désignation Mme Marjan Oudeman comme Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration.
 - d) Le mandat de M. Yves-Thibault de Silguy vient à échéance à la présente Assemblée, ayant atteint la limite d'âge. Il est proposé de ne pas le remplacer comme administrateur et de diminuer le nombre d'administrateurs de 16 à 15 membres.
 - e) Il est proposé de confirmer la nomination de Mme Ilham Kadri (cfr. curriculum vitae en annexe) comme Administrateur en remplacement de M. Jean-Pierre Clamadieu dont elle poursuivra le mandat. Le mandat de Mme Ilham Kadri viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2021.

7. Commissaire

a) Renouvellement du mandat de Commissaire.

Le mandat du Commissaire arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée.

Il est proposé de renouveler le mandat de la société Deloitte Réviseurs d'Entreprises, Société Civile sous forme de SCRL, dont le siège social est établi à Gateway building Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, 1930 Zaventem, comme Commissaire de la société pour une période de trois ans. Le mandat du Commissaire viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2022. Pour l'exercice de ce mandat, Deloitte Belgium sera représentée par M. Michel Denayer.

Au cas où le représentant de Deloitte Belgium serait dans l'impossibilité d'exercer son mandat, Deloitte Belgium serait représentée par Mme Corine Magnin.

b) Fixation des émoluments du commissaire

Il est proposé de fixer les émoluments annuels du Commissaire de Solvay SA, qui comprennent l'audit des comptes statutaires ainsi que l'audit de la consolidation du Groupe à 1.196.631 EUR.

8. Divers.

Bruxelles, 12 Avril 2019

Monsieur, Madame, Mademoiselle,

Nous avons l'honneur de vous convoquer, en votre qualité d'actionnaire, à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au Square Brussels Meeting Center, Mont des Arts à 1000 Bruxelles, le mardi 14 mai 2019 à 10 h 30.

L'ordre du jour de cette assemblée figure en annexe ainsi que les rapports et comptes annuels relatifs à l'exercice 2018.

SI VOUS NE SOUHAITEZ NI ASSISTER NI VOUS FAIRE REPRESENTER A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 MAI 2019

Aucune formalité n'est requise.

FORMALITES A ACCOMPLIR EN VUE D'ASSISTER OU DE VOUS FAIRE REPRESENTER A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 MAI 2019

1) Titulaires d'actions nominatives

Afin d'être admis à cette Assemblée Générale, une double formalité s'appliquera : d'une part, vos actions seront soumises à la procédure d'enregistrement qui résultera de leur inscription dans le registre des actionnaires de Solvay à la date du mardi 30 avril 2019 à minuit et, d'autre part, vous devrez confirmer à Solvay votre volonté de participer à l'Assemblée Générale.

Seules les personnes qui seront actionnaires de Solvay SA à la date du 30 avril 2019 à minuit (heure belge) (ci-après la « **date d'enregistrement** ») auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée du 14 mai 2019, sans qu'il soit tenu compte du nombre d'actions détenues par les actionnaires le jour de l'Assemblée Générale.

Si vous comptez assister à l'Assemblée, il vous suffit de dater, de signer et de nous transmettre l'**AVIS DE PARTICIPATION** ci-joint de façon qu'il soit en notre possession au plus tard le 6^{ème} jour qui précède la date de l'Assemblée, soit le 8 mai 2019 au plus tard.

Si vous ne comptez pas assister à l'Assemblée, vous trouverez ci-joint une formule de **PROCURATION** qu'il vous est loisible de nous faire parvenir, **dûment complétée et signée**. Cette procuration devra également être en notre possession pour le 8 mai 2019 au plus tard.

Nous vous demandons de nous renvoyer l'avis de participation et si vous ne comptez pas être présent, la procuration. Si vous renvoyez la procuration, vous pourrez toutefois assister en personne à l'Assemblée, mais sans pouvoir voter étant donné que vos votes seront déjà comptabilisés.

2) Titulaires de titres dématérialisés

Si vous comptez participer à l'Assemblée, vous devrez produire une attestation délivrée par un teneur de comptes ou d'un organisme de liquidation certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites à votre nom dans ses comptes à la date d'enregistrement, soit à la date du mardi 30 avril 2019 à minuit, et pour lequel vous avez déclaré vouloir participer à l'Assemblée Générale. L'attestation obtenue aux fins d'enregistrement devra être en possession de la société Solvay SA au plus tard le 8 mai 2019.

Pour les actionnaires qui souhaiteraient se faire représenter à cette Assemblée, des procurations sont disponibles au siège social de Solvay SA, sur son site Internet ainsi que dans les établissements financiers suivants : BNP Paribas Fortis, ING et KBC. Les procurations **dûment complétées et signées** devront également être en possession de la société Solvay SA au plus tard le 8 mai 2019. Les actionnaires qui auront déclaré vouloir participer à l'Assemblée, tout en renvoyant leur procuration, pourront assister en personne à l'Assemblée, mais sans pouvoir voter étant donné que leurs votes seront déjà comptabilisés.

Ces documents peuvent être transmis à Solvay SA, soit par courrier à l'adresse de son siège social, soit par fax, soit par voie électronique.

Le mandataire désigné ne devra pas être nécessairement actionnaire de Solvay SA. Lors de la désignation du mandataire, l'actionnaire devra être particulièrement attentif aux situations de conflit d'intérêts potentiel entre lui et son mandataire (cf. article 547bis §4 du Code des Sociétés). Sont notamment visés par cette disposition : le Président de l'Assemblée Générale, les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité exécutif et de manière générale les employés de Solvay SA, leur conjoint ou cohabitant légal et les personnes qui leur sont apparentées.

Sous certaines conditions, un (ou plusieurs) actionnaire(s) détenant (ensemble) au moins 3 % du capital social pourrai(en)t requérir l'inscription de nouveaux points à l'ordre du jour et/ou soumettre de nouvelles propositions de résolution. Solvay SA devrait être en possession d'éventuelles demandes à ce sujet au plus tard le 19 avril 2019, soit par courrier, soit par fax, soit par voie électronique. Au cas où des actionnaires exerceraient ce droit, Solvay adressera au plus tard le 29 avril 2019 aux actionnaires par courrier postal un ordre du jour et un formulaire de procuration complétés et mettra également ces documents à disposition des actionnaires sur son site Internet.

Si vous avez satisfait aux formalités d'admission à l'Assemblée, vous pouvez également poser des questions par écrit au Conseil d'Administration au sujet des points portés à l'ordre du jour ou sur son rapport ainsi qu'au Commissaire sur son rapport. Ces questions devront être en possession de la société Solvay SA au plus tard le 8 mai 2019, soit par courrier à l'adresse de son siège social, soit par fax, soit par voie électronique.

Pour votre complète information, tous les documents joints à la présente convocation figurent aussi sur le site Internet de Solvay.

Nous attirons votre attention sur le fait que les propositions de résolutions seront soumises aux votes de manière électronique. Les votes sur procurations seront comptabilisés à l'avance et intégrés systématiquement dans chaque décompte. Il est rappelé qu'une action équivaut à une voix.

Pour la bonne forme, nous vous signalons que dans le cas où vous seriez également actionnaire de Solvac, vous ne serez amené(e) à effectuer qu'une fois la procédure de signatures des listes de présence pour Solvay et pour Solvac. Il ne vous sera remis qu'un seul boîtier pour l'Assemblée des deux sociétés ainsi qu'une seule carte à puce reprenant, mais de manière totalement séparée, le nombre de voix correspondant au portefeuille d'actions concerné, ceci étant bien entendu prévu dans un souci de simplification et pour votre facilité.

Protection des Données

Solvay est responsable du traitement des informations personnelles qu'elle reçoit des actionnaires et des mandataires dans le cadre de l'Assemblée conformément aux lois en vigueur relatives à la protection des données

Ces informations seront utilisées afin d'analyser et de gérer les présences et le processus de vote relatifs à l'Assemblée, tel que décrit dans la convocation et seront transmises à des tiers assistant la société pour les objectifs susmentionnés. Ces informations ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire dans le cadre de ces mêmes objectifs.

Les actionnaires et les mandataires peuvent consulter la "*Politique de Protection des Données et de la vie privée*" via le lien <https://www.solvay.com/en/information/data-protection-and-privacy-policy.html>.

Ils peuvent demander l'accès à leurs données et leur modification éventuelle en contactant Madame Michèle Vervoort, Solvay SA, [310, rue de Ransbeek - 1120 Bruxelles \(Belgique\)](#) (n° de tel: +32 (0) 2 264 15 32 / e-mail: michele.vervoort@solvay.com).

Veillez enfin noter, pour la bonne règle, que les signatures sur la liste de présence pourront être acceptées le 14 mai 2019 à partir de 9 h 00.

Nous vous prions d'agréer l'assurance de notre considération distinguée.

Nicolas Boël
Président du Conseil d'Administration

Informations pratiques :

Solvay SA
Assemblée Générale
310, rue de Ransbeek
1120 Bruxelles
Fax: +32-(0)2.264.37.67
e-mail : ag.solvay@solvay.com
site Internet : <http://www.solvay.com/en/investors/shareholders-meeting/index.html>

SOLVAY Société Anonyme
Siège social : 310, rue de Ransbeek, 1120 Bruxelles
Bruxelles, RPM 0403.091.220

Les actionnaires sont priés d'assister :

à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 14 mai 2019 à 10 h 30 au Square Brussels Meeting Center, Mont des Arts, 1000 Bruxelles avec l'ordre du jour détaillé ci-dessous.

Les détenteurs d'obligations émises par Solvay peuvent également assister à l'Assemblée Générale Ordinaire avec voix consultative.

1. Rapport de gestion de l'exercice 2018 y compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, Rapport du Commissaire.
2. Approbation du rapport de rémunération.
Il est proposé d'approuver le rapport de rémunération figurant au chapitre 6 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.
3. Comptes consolidés de l'exercice 2018 – Rapport du Commissaire sur les comptes consolidés.
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2018 - Affectation du bénéfice et fixation du dividende.
Il est proposé d'approuver les comptes annuels ainsi que la répartition du bénéfice de l'exercice et de fixer le montant du dividende brut par action entièrement libérée à 3,75 EUR. Après déduction de l'acompte de 1,44 EUR brut par action versé le 17 janvier 2019, le solde de dividende s'élèvera donc à 2,31 EUR brut payable à partir du 23 mai 2019.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire pour les opérations de l'exercice 2018.
Il est proposé de donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire en fonction durant l'exercice 2018 pour les opérations de cet exercice.
6. Conseil d'Administration : Renouvellement de mandats – Nominations
 - a) Les mandats de M. Charles Casimir-Lambert et Mme Marjan Oudeman arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée.
 - b) Il est proposé de réélire successivement M. Charles Casimir-Lambert et Mme Marjan Oudeman comme Administrateurs pour une période de quatre ans. Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2023.
 - c) Il est proposé de confirmer la désignation Mme Marjan Oudeman comme Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration.
 - d) Le mandat de M. Yves-Thibault de Silguy vient à échéance à la présente Assemblée, ayant atteint la limite d'âge. Il est proposé de ne pas le remplacer comme administrateur et de diminuer le nombre d'administrateurs de 16 à 15 membres.
 - e) Il est proposé de confirmer la nomination de Mme Ilham Kadri comme Administrateur en remplacement de M. Jean-Pierre Clamadieu dont elle poursuivra le mandat. Le mandat de Mme Ilham Kadri viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2021.
7. Commissaire
 - a) Renouvellement du mandat de Commissaire.
Le mandat du Commissaire arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée. Il est proposé de renouveler le mandat de la société Deloitte Réviseurs d'Entreprises, Société Civile sous forme de SCRL, dont le siège social est établi à Gateway building Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, 1930 Zaventem, comme Commissaire de la société pour une période de trois ans. Le mandat du Commissaire viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2022. Pour l'exercice de ce mandat, Deloitte Belgium sera représentée par M. Michel Denayer.
Au cas où le représentant de Deloitte Belgium serait dans l'impossibilité d'exercer son mandat, Deloitte Belgium serait représentée par Mme Corine Magnin.

b) Fixation des émoluments du commissaire

Il est proposé de fixer les émoluments annuels du Commissaire de Solvay SA, qui comprennent l'audit des comptes statutaires ainsi que l'audit de la consolidation du Groupe, à 1.196.631 EUR.

8. Divers.

Pour prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2019, les actionnaires auront à respecter les formalités décrites ci-après :

- 1) Seules les personnes qui seront actionnaires de Solvay SA à la date du 30 avril 2019 à minuit (heure belge) (ci-après la « **date d'enregistrement** ») auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée du 14 mai 2019, sans qu'il soit tenu compte du nombre d'actions détenues par les actionnaires le jour de l'assemblée générale.
- 2) Les propriétaires d'actions nominatives qui souhaitent participer à cette Assemblée ne devront pas accomplir de démarche spécifique en vue de l'enregistrement de leurs actions car celui-ci résulte de l'inscription sur le registre des actions nominatives de Solvay SA à la date d'enregistrement. Ils devront néanmoins notifier leur volonté de participer à l'Assemblée générale en renvoyant l'avis de participation joint à la convocation, celui-ci devant être en possession de Solvay SA au plus tard le 8 mai 2019, et être renvoyé soit par courrier à l'adresse de son siège social, soit par fax, soit par voie électronique.
Les propriétaires d'actions nominatives qui souhaitent se faire représenter à cette Assemblée devront également renvoyer le formulaire de procuration joint à la convocation, **dûment complété et signé**, pour qu'il soit en possession de Solvay SA au plus tard le 8 mai 2019 soit par courrier à l'adresse de son siège social, soit par fax, soit par voie électronique.
Les actionnaires qui auront renvoyé l'avis de participation ainsi qu'une procuration pourront assister en personne à l'Assemblée, mais sans pouvoir voter étant donné que nous aurons déjà comptabilisé leurs votes repris sur la procuration.
- 3) Les propriétaires d'actions dématérialisées qui souhaitent participer à cette Assemblée devront produire une attestation délivrée par un teneur de comptes ou d'un organisme de liquidation certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites en leur nom dans les comptes de ces institutions à la date d'enregistrement et pour lequel ils ont déclaré vouloir participer à l'Assemblée Générale. Cette attestation devra être en possession de la société Solvay SA au plus tard le 8 mai 2019, et envoyée soit par courrier à l'adresse de son siège social, soit par fax, soit par voie électronique.
Les propriétaires d'actions dématérialisées qui souhaitent se faire représenter à cette Assemblée devront en outre renvoyer le formulaire de procuration, **dûment complété et signé**, pour qu'il soit en possession de Solvay SA au plus tard le 8 mai 2019, soit par courrier à l'adresse de son siège social, soit par fax, soit par voie électronique.
Le formulaire de procuration est disponible au siège social, sur le site Internet de Solvay ainsi que dans les établissements financiers suivants : BNP Paribas Fortis, ING et KBC.
Les actionnaires qui auront déclaré vouloir participer à l'Assemblée, tout en renvoyant leur procuration, pourront assister en personne à l'Assemblée, mais sans toutefois pouvoir voter étant donné que nous aurons déjà comptabilisé leurs votes repris sur la procuration.
- 4) Le mandataire désigné ne devra pas être nécessairement actionnaire de Solvay SA. Lors de la désignation du mandataire, l'actionnaire devra être particulièrement attentif aux situations de conflit d'intérêts potentiel entre lui et son mandataire (cf. article 547bis §4 du Code des Sociétés). Sont notamment visés par cette disposition : le Président de l'Assemblée Générale, les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Exécutif et de manière générale les employés de Solvay SA, leur conjoint ou cohabitant légal et les personnes qui leur sont apparentées.
- 5) Sous certaines conditions, un (ou plusieurs) actionnaire(s) détenant (ensemble) au moins 3 % du capital social peut/peuvent requérir l'inscription de nouveaux points à l'ordre du jour et/ou soumettre de nouvelles propositions de résolution. Toute demande en ce sens doit être en possession de Solvay SA au plus tard le 19 avril 2019, et envoyée, soit par courrier à son siège social, soit par fax, soit par voie électronique. Au cas où des actionnaires exerceraient ce droit, Solvay adressera au plus tard le 29 avril 2019 aux actionnaires par courrier postal un ordre du jour

et un formulaire de procuration complétés et mettra également ces documents à disposition des actionnaires sur son site Internet.

Les actionnaires ayant satisfait aux formalités d'admission à l'Assemblée pourront poser des questions par écrit au Conseil d'Administration sur des points portés à l'ordre du jour ou sur son rapport, ainsi qu'au Commissaire au sujet de son rapport. Ces questions doivent être en possession de Solvay SA au plus tard le 8 mai 2019, et envoyées soit par courrier à son siège social, soit par fax, soit par voie électronique.

Sur production de l'attestation par un teneur de compte agréé ou un organisme de liquidation certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites au nom de l'actionnaire, chaque actionnaire pourra obtenir copie gratuite de tous les documents relatifs à l'Assemblée du 14 mai 2019, soit au siège social de la société, soit auprès des organismes financiers cités plus haut. Tous ces documents sont également accessibles sur le site Internet de Solvay.

- 6) Conformément à l'article 537 du Code des sociétés, les détenteurs d'obligations émises par Solvay peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire à titre consultatif et sont soumis aux mêmes formalités de participation que celles applicables aux actionnaires.
- 7) Les propositions de décision ou le commentaire du Conseil d'Administration sur les points des ordres du jour qui ne requièrent pas de propositions de décision sont aussi disponibles sur le site Internet de Solvay.
- 8) L'attention est également attirée sur le fait que les propositions de résolutions seront soumises aux votes de manière électronique. Les votes sur procurations seront comptabilisés à l'avance et intégrés systématiquement dans chaque décompte. Il est rappelé à ce sujet qu'une action équivaut à une voix.

Pour la bonne forme, il est signalé que dans le cas où certains actionnaires de Solvay seraient également actionnaires de Solvac, ils ne seraient amenés à effectuer qu'une fois la procédure de signature des listes de présence pour Solvay et pour Solvac. Il ne leur sera remis qu'un seul boîtier pour l'Assemblée des deux sociétés ainsi qu'une seule carte à puce reprenant, mais de manière totalement séparée, le nombre de voix correspondant au portefeuille d'actions concerné, ceci étant bien entendu prévu dans un souci de simplification et pour leur facilité.

9) **Protection des Données**

Solvay est responsable du traitement des informations personnelles qu'elle reçoit des actionnaires et des mandataires dans le cadre de l'Assemblée conformément aux lois en vigueur relatives à la protection des données.

Ces informations seront utilisées afin d'analyser et de gérer les présences et le processus de vote relatifs à l'Assemblée, tel que décrit dans la convocation et seront transmises à des tiers assistant la société pour les objectifs susmentionnés. Ces informations ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire dans le cadre de ces mêmes objectifs.

Les actionnaires et les mandataires peuvent consulter la "*Politique de Protection des Données et de la vie privée*" via le lien <https://www.solvay.com/en/information/data-protection-and-privacy-policy.html>.

Ils peuvent demander l'accès à leurs données et leur modification éventuelle en contactant Madame Michèle Vervoort, Solvay SA, [310, rue de Ransbeek - 1120 Bruxelles \(Belgique\)](#) (n° de tel: +32 (0) 2 264 15 32 / e-mail: michele.vervoort@solvay.com).

- 10) Veuillez noter, pour la bonne règle, que les signatures sur la liste de présence pourront être acceptées le 14 mai 2019 à partir de 9 h 00.

Le Conseil d'Administration

Informations pratiques :

Solvay SA
Assemblée Générale
310, rue de Ransbeek
1120 Bruxelles
Fax: +32-(0)2.264.37.67
e-mail : ag.solvay@solvay.com
site Internet : <http://www.solvay.com/en/investors/shareholders-meeting/index.html>

NOTE EXPLICATIVE
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MARDI 14 MAI 2019

La présente note a été établie en application de l'article 533bis, §2, d) du Code des Sociétés et contient des explications sur chacun des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire.

Pour de plus amples informations sur l'Assemblée et les formalités applicables, nous nous permettons de vous renvoyer notamment au texte de la convocation que vous trouverez également sur le site internet de Solvay.

1. Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2018 y compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, rapport du Commissaire.

Le Conseil d'Administration a établi un rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2018 – en ce compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise –, dans lequel figurent toutes les mentions requises par la loi. Le Commissaire a établi son rapport sans réserve.

Les documents se trouvent sur le site internet de Solvay. Ils ont été communiqués aux actionnaires nominatifs et sont également disponibles sur demande.
Ce point est uniquement repris à des fins de communication et ne requiert pas l'adoption d'une décision.

2. Approbation du Rapport de rémunération.

Il est proposé d'approuver le rapport de rémunération figurant au chapitre 6 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.
Le Code des Sociétés requiert que l'Assemblée Générale se prononce chaque année sur le rapport de rémunération par vote séparé. Ce rapport décrit entre autres la politique de rémunération des Administrateurs et membres du Comité Exécutif et donne des informations sur la rémunération de ceux-ci.

3. Comptes consolidés de l'exercice 2018 – Rapport du Commissaire sur les comptes consolidés.

Les comptes consolidés de l'exercice 2018 ont été vérifiés et approuvés par le Conseil d'Administration. Le Commissaire a établi son rapport sans réserve.

Les documents se trouvent sur le site internet de Solvay. Ils ont été communiqués aux actionnaires nominatifs et sont également disponibles sur demande.
Ce point est uniquement repris à des fins de communication et ne requiert pas l'adoption d'une décision.

4. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2018 - Affectation du bénéfice et fixation du dividende.

Il est proposé d'approuver les comptes annuels ainsi que l'affectation du bénéfice de l'exercice et de fixer le montant du dividende brut par action entièrement libérée à 3,75 EUR. Après déduction de l'acompte de 1,44 EUR brut par action versé le 17 janvier 2019, le solde de dividende s'élèvera donc à 2,31 EUR brut payable à partir du 23 mai 2019.

Une copie des comptes annuels se trouve sur le site internet de Solvay. Ils ont été communiqués aux actionnaires nominatifs et sont également disponibles sur demande.

Le Code des Sociétés requiert que l'Assemblée Générale se prononce chaque année sur l'approbation des comptes annuels ainsi que sur l'affectation des bénéfices et la fixation du dividende par vote séparé.

5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire pour les opérations de l'exercice 2018.

Il est proposé de donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire en fonction durant l'exercice 2018 pour les opérations de cet exercice.

Conformément au Code des Sociétés, l'Assemblée Générale doit se prononcer chaque année après approbation des comptes annuels par un vote spécial sur la décharge des Administrateurs et du Commissaire.

6. Conseil d'Administration : Renouvellement de mandats - Nomination

- a. Les mandats de M. Charles Casimir-Lambert et Mme Marjan Oudeman arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée.
- b. Il est proposé de réélire successivement M. Charles Casimir-Lambert et Mme Marjan Oudeman comme Administrateurs pour une période de quatre ans. Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2023.
- c. Il est proposé de confirmer la désignation Mme Marjan Oudeman comme Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration.
- d. Le mandat de M. Yves-Thibault de Silguy vient à échéance à la présente Assemblée, ayant atteint la limite d'âge. Il est proposé de ne pas le remplacer comme administrateur et de diminuer le nombre d'administrateurs de 16 à 15 membres.
- e. Il est proposé de confirmer la nomination de Mme Ilham Kadri comme Administrateur en remplacement de M. Jean-Pierre Clamadiou dont elle poursuivra le mandat. Le mandat de Mme Ilham Kadri viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2021.

Tenant compte de l'avis du Comité des Nominations, le Conseil d'Administration recommande l'adoption par l'Assemblée Générale de ces résolutions.

Pour de plus amples renseignements concernant Mme Ilham Kadri, nous renvoyons les actionnaires au chapitre 4 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

7. Commissaire

a) Renouvellement du mandat de Commissaire.

Le mandat du Commissaire arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée.

Il est proposé de renouveler le mandat de la société Deloitte Réviseurs d'Entreprises, Société Civile sous forme de SCRL, dont le siège social est établi à Gateway building Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, 1930 Zaventem, comme Commissaire de la société pour une période de trois ans. Le mandat du Commissaire viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2022. Pour l'exercice de ce mandat, Deloitte Belgium sera représentée par M. Michel Denayer.

Au cas où le représentant de Deloitte Belgium serait dans l'impossibilité d'exercer son mandat, Deloitte Belgium serait représentée par Mme Corine Magnin.

b) Fixation des émoluments du commissaire

Il est proposé de fixer les émoluments annuels du Commissaire de Solvay SA, qui comprennent l'audit des comptes statutaires ainsi que l'audit de la consolidation du Groupe, à 1.196.631 EUR.

8. Divers

PROCURATION

Je soussigné (e)

Propriétaire à ce jour du nombre d'actions mentionnées ci-dessus de la société anonyme SOLVAY SA, dont le siège social est établi rue de Ransbeek, 310 à 1120 Bruxelles, déclare donner pouvoir à

Nom, prénom :

Adresse :

ou à son défaut, à M. Jacques van Rijckevorsel ,
chacun avec faculté de substitution,

NOTES :

Un actionnaire ne peut désigner qu'un seul mandataire, sauf les exceptions prévues à l'article 547bis du Code des Sociétés. Le mandataire ne doit pas nécessairement être actionnaire.

Il est recommandé de ne pas désigner comme mandataire le Président de l'Assemblée Générale, les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité exécutif et de manière générale les employés de Solvay SA, leur conjoint ou cohabitant légal et les personnes qui leur sont apparentées pouvant se trouver en situation de conflit d'intérêts au sens de l'article 547bis, §4 du Code des Sociétés.

aux fins de :

A. me représenter à l'**assemblée générale ordinaire** de SOLVAY SA qui aura lieu **le mardi 14 mai 2019 à 10 h 30**, au Square Brussels Meeting Center, Mont des Arts, 1000 Bruxelles et d'y voter en mon nom pour tous les points de l'ordre du jour. A défaut de précision quant au sens du vote pour une ou plusieurs des décisions proposées ci-dessous ou si pour une raison quelconque les instructions données ne sont pas claires, veuillez considérer qu'il s'agit d'une instruction spécifique de voter en faveur de la/des proposition(s) de décision concernée(s).

1. Rapport de gestion de l'exercice 2018 y compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, Rapport du Commissaire.

2. Approbation du rapport de rémunération.

Il est proposé d'approuver le rapport de rémunération figurant au chapitre 6 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

POUR CONTRE ABSTENTION

3. Comptes consolidés de l'exercice 2018 – Rapport du Commissaire sur les comptes consolidés.

4. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2018 - Affectation du bénéfice et fixation du dividende.

Il est proposé d'approuver les comptes annuels ainsi que la répartition du bénéfice de l'exercice et de fixer le montant du dividende brut par action entièrement libérée à 3,75 EUR. Après déduction de l'acompte de 1,44 EUR brut par action versé le 17 janvier 2019, le solde de dividende s'élèvera donc à 2,31 EUR brut payable à partir du 23 mai 2019.

POUR CONTRE ABSTENTION

5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire pour les opérations de l'exercice 2018.

Il est proposé de donner décharge

aux Administrateurs

POUR CONTRE ABSTENTION

et au Commissaire

POUR CONTRE ABSTENTION

en fonction durant l'exercice 2018 pour les opérations de cet exercice.

6. Conseil d'Administration : Renouvellement de mandats - Nominations

a) Les mandats de M. Charles Casimir-Lambert et Mme Marjan Oudeman arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée.

b) Il est proposé de réélire successivement

M. Charles Casimir-Lambert POUR CONTRE ABSTENTION

Mme Marjan Oudeman POUR CONTRE ABSTENTION

comme Administrateurs pour une période de quatre ans. Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2023.

c) Il est proposé de confirmer la nomination de :

Mme Marjan Oudeman POUR CONTRE ABSTENTION

comme Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration.

- d) Monsieur Yves-Thibaut de Silguy ayant atteint la limite d'âge ne sera pas remplacé. Il est proposé de diminuer le nombre d'administrateurs de 16 membres à 15 membres.

POUR CONTRE ABSTENTION

- e) Il est proposé de confirmer la nomination de Mme Ilham Kadri comme administrateur en remplacement de M. JP Clamadiou dont elle poursuivra le mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2021.

POUR CONTRE ABSTENTION

7. Commissaire

- a) Renouvellement du mandat de Commissaire.

Le mandat du Commissaire arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée.

Il est proposé de renouveler le mandat de la société Deloitte Réviseurs d'Entreprises Société Civile sous forme de SCRL, dont le siège social est établi à Gateway Building Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, 1930 Zaventem, comme Commissaire de la société pour une période de trois ans. Le mandat du Commissaire viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2022. Pour l'exercice de ce mandat, Deloitte Belgium sera représentée par M. Michel Denayer.

POUR CONTRE ABSTENTION

Au cas où le représentant de Deloitte Belgium serait dans l'impossibilité d'exercer son mandat, Deloitte Belgium serait représentée par Mme Corine Magnin.

POUR CONTRE ABSTENTION

- b) Fixation des émoluments du commissaire

Il est proposé de fixer les émoluments annuels du Commissaire de Solvay SA, qui comprennent l'audit des comptes statutaires ainsi que l'audit de la consolidation du Groupe, à 1.196.631 EUR.

POUR CONTRE ABSTENTION

8. Divers.

Je note que je serai représenté(e) à l'Assemblée Générale ordinaire pour le nombre total d'actions inscrites à mon nom à la date d'enregistrement, le 30 avril 2019 à minuit.

Si, après la date de cette procuration, des propositions de décisions nouvelles étaient ajoutées à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des Sociétés, le mandataire est autorisé, conformément à l'article 533ter, §4, al.2 du Codes des Sociétés, à s'écarter des instructions éventuelles données par le mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de son mandant.

Si, après la date de cette procuration, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits aux ordres du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des Sociétés, le mandataire :

- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (*);
- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à cet ordre du jour (*).

- B.** de prendre part à toutes délibérations sur les objets portés à l'ordre du jour de cette Assemblée, d'émettre tous votes, et passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, liste de présence et autres documents ;
- C.** de faire en général tout ce qui sera nécessaire pour l'accomplissement du présent mandat, promettant d'avance ratification.
- D.** Protection des Données

Solvay est responsable du traitement des informations personnelles qu'elle reçoit des actionnaires et des mandataires dans le cadre de l'Assemblée conformément aux lois en vigueur relatives à la protection des données.

Ces informations seront utilisées afin d'analyser et de gérer les présences et le processus de vote relatifs à l'Assemblée, tel que décrit dans la convocation et seront transmises à des tiers assistant la société pour les objectifs susmentionnés. Ces informations ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire dans le cadre de ces mêmes objectifs.

Les actionnaires et les mandataires peuvent consulter la “*Politique de Protection des Données et de la vie privée*” via le lien <https://www.solvay.com/en/information/data-protection-and-privacy-policy.html>. Ils peuvent demander l'accès à leurs données et leur modification éventuelle en contactant Madame Michèle Vervoort, Solvay SA, [310, rue de Ransbeek - 1120 Bruxelles \(Belgique\)](#) (n° de tel: +32 (0) 2 264 15 32 / e-mail: michele.vervoort@solvay.com).

SOLVAY SA devra être en possession de la présente procuration, dûment complétée et signée, le **mercredi 8 mai 2019 au plus tard**. Elle peut lui être communiquée par courrier au moyen de l'enveloppe jointe, ou par voie électronique à l'adresse e-mail ag.solvay@solvay.com, ou par fax au n° +32-(0)2.264.37.67.

Fait à _____, le _____ 2019

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

(*) Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits aux ordres du jour.

ILHAM KADRI

Age: 50 years old

Nationality: French



- **EDUCATION/ QUALIFICATIONS/ PROFESSIONAL AFFILIATIONS**

1997: PhD, Physics and Chemistry, Ecole des Hauts Polymères de Strasbourg, France

1993: Chemical Engineer, Polymer Physics and Chemistry, Ecole des Hauts Polymères de Strasbourg, France

1991: Master, Physics and Chemistry, Université Claude Bernard/ Université Laval, France/ Canada

- **NON-EXECUTIVE ROLES**

2016- present: **A. O. SMITH CORPORATION**
Board Member & Audit Committee Member, USA

- **PROFESSIONAL EXPERIENCE**

2019- present: **SOLVAY**
President & CEO, Belgium

2013-2018: **DIVERSEY**
President & CEO, USA
SEALED AIR CORPORATION
Senior Vice President and Officer SEE, USA

2010-2012: **THE DOW CHEMICAL COMPANY**
General Manager MEA Dow Advanced Materials & Commercial Director
EMEA, Dow Water & Process Solutions, UAE
2007-2010: Marketing Director, Switzerland

2005-2007: **HUNTSMAN CORPORATION**
Director Marketing Epoxy, Switzerland

2002-2005: **UCB**
Marketing & Business Management, Belgium

1997-2002: **Shell - Basell**
R&D and Technical Service, Belgium
Global Key Account Management, Paris



Solvay SA
Rue de Ransbeek, 310
1120 Brussels
Belgium
T: +32 2 264 2111

www.solvay.com

Follow us on



-  Solvay
-  @SolvayGroup
-  @solvaygroup
-  @solvaygroup
-  Solvay Group



Wechat 索尔维Solvay



The people portrayed on the cover are Solvay team members.